

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2019

N° 2019-44

L'an deux mille dix-neuf, le 16 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Présents votants (42) : TARDOS Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, NERIN Franck, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, PRUGENT-LERE Fernande, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERGER Dominique, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, POME Maryse, FORTINE Didier, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : CASTET Bertrand, SERMET André

Titulaires absents non représentés (15) : VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor.

Procurations (7) :
TREY Jean-Claude à CARRERE Philippe
DESMARAIS Nadine à DELCASSO Maryse
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri
SOLANA Michel à RICARD Louis
BRUN Didier à FINES Frédéric
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
NARS Aline à POME Maryse

Monsieur Dominique GALAUP a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 19.03.19 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	49
	Dont 7 procurations
Votes pour :	49
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	4 avril 2019

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19.03.19

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le



ID : 065-246500573-20190416-2019_44-DE

Le procès-verbal du conseil communautaire du 19.03.2019 est approuvé à **l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU